

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Viridiana Bouchardon -Emmanuelle Bringuier – Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Lionel Charlin – Alexandra Cochet - Nicolas Perier -Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusée : Isabelle Caillaud

Absents : Yves Bouvard - Marie-José Buatois

Pouvoirs : Isabelle Caillaud à Emmanuelle Bringuier

La séance est ouverte à 20 h 15.

Monsieur Charlin Lionel est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération Subvention petit patrimoine

Monsieur le Maire explique que les devis pour la réfection des croix sont toujours en attente et demande à reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Report accepté à l'unanimité.

Délibération SIEA groupement commande achat électricité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa. Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés

Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sainte-Julie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération modification des statuts du SIEA

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre leur intervention en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération validation schéma directeur IRVE - SIEA

Monsieur Xavier Adam explique que le conseil municipal doit valider le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Sainte-Julie, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Sainte-Julie en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur Xavier Adam propose donc que le Conseil Municipal :

- **Confie**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Approuve**, dans son intégralité, la convention de prestation de service jointe en annexe ;
- **Accepte** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Adopte**, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Sainte-Julie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération convention CCPA de financement d'une étude d'autoconsommation sur le patrimoine communal

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain propose aux communes de les accompagner financièrement afin qu'elles puissent réaliser à la fois des études d'autoconsommation sur leur patrimoine et des études de portance des structures et couvertures de leurs bâtiments communaux.

Cette autoproduction pourrait donner aux communes visibilité et stabilité sur leurs factures d'électricité.

La CCPA propose donc :

- Une subvention forfaitaire de 5 000€ TTC de fonctionnement visant à réaliser l'étude d'autoconsommation sur le patrimoine communal.
- Une subvention forfaitaire de 1 000€ TTC de fonctionnement visant à réaliser les études de structure et de portance des toitures susceptibles d'accueillir les dispositifs de production solaire (thermique et/ou photovoltaïque).

Les devis devront être signés avant le 30 septembre 2024.

Le conseil municipal :

- souhaite demander les 2 subventions à la CCPA
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCPA

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part des nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission urbanisme

Monsieur le maire :

- voir pour passer une convention pour avoir une police municipale mutualisée, ce qui permettrait de vérifier que les constructions soient en accord avec les permis de construire et déclarations de travaux accordés.
- demande de création d'un parking au bout de la rue des Acacias de la part d'un habitant : le conseil municipal n'en voit pas d'intérêt pour le moment, d'autres priorités.

Commission voirie

Monsieur Yves Vacle :

- Entreprise Archigraph rencontrée pour l'aménagement de la rue du Centre et de la Plaine Robert (mise en conformité de l'arrêt de bus - trottoir en voie unique) ainsi que pour la sécurisation de l'entrée du village.
- Problème de rats au Trolliet : une campagne de dératisation des égouts est en cours dans tout le village.

Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- Suite au dégât des eaux dans le bâtiment périscolaire : changement du lino du réfectoire en octobre pendant les vacances scolaires.

Commission CALM / scolaire

Madame Alexandra Cochet :

- Site internet du périscolaire bloqué en aout
- Un agent a fait un abandon de poste + un agent en arrêt maternité fin septembre : recrutement en cours
- Effectif des enfants en hausse au CALM
- Classes à doubles niveaux conservées à l'école,
- Le directeur de l'école est désormais déchargé le vendredi
- Réunion de commission à prévoir

Monsieur Xavier Adam :

- faire un point sur les badges nominatifs des alarmes des bâtiments.

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli :

- budget : + de 40% disponible en fonctionnement à ce jour.

Commission espaces verts environnement

Madame Nathalie Strippoli :

Animations autour de l'eau proposées par le CPIE Bugey Genevois :

Fresque de l'eau + accompagner les agents communaux au sein de leurs activités (arrosage / nettoyage) : Selon Madame Alexandra Cochet, il est préférable de reporter en 2025 car le personnel du CALM ne sera pas disponible.

Commission associations

Monsieur Julien Belland :

- il faut changer l'organisation des manifestations des associations en prenant en compte la réservation du camion et des compteurs électriques.

Madame Emmanuelle Bringuier :

- Forum des associations : samedi 7 septembre de 9 h à 12 h à la salle des fêtes

Monsieur Yves Vacle :

- Le comité d'animation recrute des bénévoles, l'association risque de s'arrêter car plusieurs membres arrêtent.

Commission environnement

Madame Emmanuelle Bringuier :

- Proposition d'installation de toilettes sèches pour remplacer les WC publics qui seront démolis
- Proposition de création d'un passage protégé pour les vélos sur un chemin qui appartient au PIPA : monsieur le Maire va en leur en faire la demande.

Commission numérique

Monsieur Xavier Adam :

- remplacer 1 PC fixe trop vétuste + réparer 1 PC portable à la mairie.

Commission PLU

Monsieur Nicolas Perier :

- Réunion de travail prévue en octobre
- Réunion publique en novembre
- les membres du conseil doivent avoir relu le règlement du PLU d'ici fin septembre.

Commission information et communication

Madame Viridiana Bouchardon :

- il faut préparer les articles pour le bulletin municipal.

Commission eau et assainissement :

Monsieur le Maire :

- Il faut avancer sur le projet de séparatif des réseaux avec Profil Etudes

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Echange parcelle entre Mr Wosinski et la mairie signé.
- La CCPA lance un concours pour une fresque peinte à faire sur le pont du chemin de fer ou sur le mur de la maison des chasseurs : Mme Bringuier Emmanuelle va gérer le projet
- Point projet village d'avenir : candidater avec l'ANCT pour qu'ils réalisent une étude sur le déplacement du restaurant et des bâtiments administratifs et le devenir des anciens bâtiments. La direction régionale action logement est aussi intéressée par le projet, une réunion est à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 07.